



CONVOCATION à l'ASSEMBLEE GENERALE 2022

*

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Hérault qui aura lieu

Jeudi 20 avril 2023 à 9h 30

dans les locaux de l'association, 105 rue Guglielmo Marconi à Montpellier

ORDRE DU JOUR

I - Pointage des présents et des pouvoirs

II – Déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral – vote
- Rapport d'activités – vote
- Rapport financier – vote
- Rapport d'orientations
- Élection du comité directeur
- Élection des vérificateurs aux comptes
- Questions diverses

*

Des autorisations d'absence pour le personnel ont été demandées, pour la matinée, à vos directions afin d'assister à cette assemblée, sous réserve de nécessité du service.

Cependant, chaque intéressé(e) désirant assister à la réunion doit en aviser son chef d'unité ou de service.

En application du statut, chaque adhérent peut demander, par écrit, d'inscrire à l'ordre du jour des questions qu'il désirerait voir débattre en Assemblée Générale. Les demandes doivent parvenir au président de l'A.S.C.E. 34, Sylvain JOBLON (sylvain.joblon@developpement-durable.gouv.fr), **au plus tard le 11 avril 2023 à 17 heures.**

RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Les membres sortants pour 2023 sont :

Nadine ALBAGNAC, Hélène ALLEGRE AKOMIA, Patrick DELAGNES, Christelle LAVIGNE, Michel LERESTE, Isabelle PASTORELLI, Véronique PLANTIER, Francis ROUTHE, Nicolas VAILLANT.

En application de l'article 10 du statut, les membres sortants du comité directeur sont renouvelables.

Il y a 8 sièges à pourvoir

Tous les adhérents qui se sentent une vocation associative sont invités à présenter leur candidature au président de l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 11 avril 2023 à 17 heures.**

POUVOIR

Aucun électeur ne peut détenir plus de **2 pouvoirs.**

Pour des raisons pratiques et pour faciliter le déroulement de l'Assemblée, les détenteurs de pouvoirs sont invités à les faire parvenir à l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 11 avril 2023 à 17heures.**

ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

En application de l'article 20 du statut, l'Assemblée Générale doit élire au maximum trois (3) vérificateurs aux comptes chargés de veiller à la régularité de la comptabilité de l'association. Ils sont élus pour un an et sont rééligibles.

Les membres sortants : *Sophie HEBRARD – Hamid SAMRI*

Il y a 3 sièges à pourvoir

Tous les adhérents qui se sentent une vocation de vérificateur aux comptes sont invités à présenter leur candidature au président de l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 11 avril 2023 à 17 heures.** S'il n'y a pas de candidature, la désignation pourra intervenir au cours de l'Assemblée Générale.

Le Président : Sylvain JOBLON

Un apéritif clôturera la réunion.

BON POUR POUVOIR

Je soussigné Nom, Prénom, Service

Donne pouvoir à.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l' A.S.C.E. 34 qui aura lieu le 20 avril 2023

Fait à le.....

Signature.....

✂.....

COMITE DIRECTEUR DE L'ASCE 34

Je me présente au **Comité Directeur pour l'année 2023** :

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

.....

VERIFICATEUR AUX COMPTES de L'ASCE 34

Je me présente comme **Vérificateur aux Comptes pour l'année 2023**

NOM :

PRENOM :

SERVICE :